



Revue de presse, juillet

- AG La loi révisée sur la santé publique entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Un délai transitoire de deux ans est prévu pour la réglementation sur la protection contre le tabagisme passif. (a-z.ch, 26.06.09)
- FR Les lieux publics sont sans fumée depuis le 1^{er} juillet. Les restaurants, les bars et les discothèques disposent d'un délai transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2010 pour s'adapter à la situation. (AP, 30.06.09)
- VS Les lieux publics, y compris les restaurants, les bars et les discothèques, sont sans fumée depuis le 1^{er} juillet. Les établissements publics ont le droit de mettre à disposition des fumeurs sans service. (Walliser Bote, 01.07.09)
- BE Les lieux publics, y compris les restaurants, les bars et les discothèques sont sans fumée depuis le 1^{er} juillet. Les établissements publics peuvent mettre à disposition des fumeurs avec service (Berner Zeitung, 01.07.09)
- VD L'interdiction de fumer dans les lieux publics entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain. Seuls les établissements qui auront fait la demande de créer un fumeur bénéficieront d'une période transitoire de quinze mois pour le mettre en conformité avec les normes légales. (www.vd.ch, 07.07.09)
- BL La loi modifiée sur la restauration et l'hôtellerie (protection contre le tabagisme passif) n'entrera pas en vigueur en même temps que dans le canton de Bâle-Ville, mais seulement au 1^{er} janvier 2011. Le gouvernement justifie cette décision par le délai transitoire d'une année et demie à trois ans retenu par la plupart des cantons. Il estime que neuf mois de préparation ne suffisent pas pour la synchronisation souhaitée avec Bâle-Ville sur le plan de la politique régionale. (SDA, 08.07.09)
- SO L'initiative de la communauté d'intérêt pour la liberté culturelle et économique a abouti avec 3300 signatures. Son objectif est d'assouplir la loi existante pour la protection contre le tabagisme passif et de la remplacer par la loi fédérale. (Solothurner Zeitung, 10.07.09)
- Suisse Dans le procès des contrebandiers de cigarettes au Tribunal pénal fédéral à Bellinzone, sept acquittements ont été prononcés malgré des faits confirmés. Il n'a pas été possible de prouver que les accusés soutenaient ou faisaient partie d'une organisation criminelle. Les deux condamnés ont été reconnus coupables d'avoir activement épaulé une organisation de malfaiteurs. (Der Bund, 09.07.09)

Malgré la loi sur la protection contre le tabagisme passif, la fumée est toujours autorisée à la cafétéria de l'office fédéral de la topographie à Wabern, dans le canton de Berne. La direction a expliqué aux 300 collaborateurs que cette cafétéria ne tombait pas sous le coup de l'ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif, sous prétexte qu'elle n'est pas un lieu public. Bien que des employés non-fumeurs aient plaidé pour une cafétéria sans fumée, la direction a décidé de renoncer à toute mesure volontaire de protection contre le tabagisme passif. Voici



une citation du directeur suppléant: «après tout, on peut se tenir à distance suffisante des tables fumeurs pour se protéger de la fumée». (Berner Zeitung, 24.07.09)

Etranger

Les pouvoirs publics, les écoles, les hôpitaux, les transports publics, les lieux de travail, y compris les restaurants et les bars, sont sans fumée depuis le 1^{er} juillet en Grèce. La loi prévoit toutefois des exceptions. Ainsi, les entreprises et les pouvoirs publics qui emploient plus de cinquante personnes peuvent aménager un fumoir, à la condition que la direction et le personnel trouvent un accord à ce sujet, une clause qui semble difficile à appliquer dans la pratique. Par ailleurs, les établissements publics de 70 mètres carrés au maximum, ainsi que les restaurants dans les trains et les bateaux, décident eux-mêmes s'ils restent fumeurs ou interdisent le tabac. (NZZ, 02.07.09)

L'autorité sanitaire américaine, la Food and Drug Administration (FDA), exige que des avertissements soient ajoutés sur les emballages de Champix (appelé Chantix aux Etats-Unis) et de Zyban, mettant en garde contre des risques de troubles psychiques pouvant aller jusqu'à des pensées de suicide. (SDA, 01.07.09)

La commission de l'UE propose d'imposer d'ici à 2012 la norme sans fumée dans tous les lieux publics, les lieux de travail et les transports publics. Dix Etats-membres sur vingt-sept ont déjà édicté une loi sur la protection contre le tabagisme passif. La commissaire européenne à la santé, Androulla Vassiliou, veut que tous les citoyens européens soient protégés des répercussions négatives de la fumée du tabac. (Le Temps, 30.06.09)

A partir du 19 juillet 2009, la loi sur la protection contre le tabagisme passif s'appliquera en Turquie aussi aux cafés et aux bars. Cette dernière étape permet d'élargir la protection contre le tabagisme passif à tous les lieux publics sans exception. (NZZ online, 05.07.09)

La Bavière, Etat du sud de l'Allemagne, a décidé d'assouplir sa loi anti-tabac dans les établissements publics. A partir du 1^{er} août 2009, il sera à nouveau possible de fumer dans les petits bars à bière et les salles attenantes des cafés plus grands. La coalition au pouvoir, constituée du parti de l'Union chrétienne-sociale de Bavière (CSU) et du parti libéral-démocrate (FDP), a réussi à imposer cette décision au parlement de cet Etat malgré une forte opposition. (SDA, 15.07.09)

Une étude du Pentagone préconise que l'armée américaine devienne à terme une institution sans tabac. Cette recommandation s'appuie sur le nombre de fumeurs, plus élevé parmi les soldats que dans la moyenne de la population, les dégâts à long terme pour la santé et la baisse de la performance des troupes induite par le tabagisme. Des protestations d'officiers ont incité Robert Gates, le secrétaire américain à la Défense, à préciser que pour l'instant il n'était pas question de demander aux militaires de renoncer aux cigarettes dans les zones de guerre. (20 Minuten, 16.07.09)

Le gouvernement irlandais a atténué l'interdiction publicitaire sur les lieux de vente. A l'origine, la loi prévoit que les contrevenants à cette interdiction peuvent se voir retirer leur licence de vente de tabac pendant 90 jours. Ce retrait de licence aurait empêché les points de vente d'écouler des cigarettes. Mais le gouvernement vient



de renoncer à cette suspension automatique, qui sera dès lors fixée de cas en cas par les tribunaux. (The Grocer, 22.07.09)

Divers

Swedish Match a vendu sa filiale sud-africaine pour quelque 224 millions de dollars à Philip Morris. Cette acquisition fait de Philip Morris le leader du marché du tabac à pipe et le numéro deux pour le tabac à priser. Swedish Match poursuit sa spécialisation dans les produits du tabac à usage oral et les cigares. (Finanz- und Wirtschaft, 04.07.09)

Philip Morris a acheté pour 452 millions de dollars le deuxième producteur de tabac de Colombie. La multinationale confirme ainsi sa suprématie en Colombie, où elle avait déjà fait l'acquisition en 2005 de Coltabaco, principal producteur de tabac du pays. Elle a expliqué vouloir ainsi consolider sa position sur ce marché important du point de vue stratégique. (swissquote.ch, 10.07.09)

En France, une affiche de Dior a déclenché une nouvelle controverse quant à l'interdiction de la publicité en faveur du tabac. Dior utilise une photo d'Alain Delon datant de 1966 pour relancer la campagne d'un de ses parfums célèbres, mais la cigarette que l'acteur tenait entre ses doigts a été effacée. Dior a fait retoucher la photo pour éviter tout éventuel conflit avec la loi. Cette suppression a relancé la discussion sur le domaine d'application de l'interdiction de la publicité pour le tabac. (Die Südostschweiz, 17.07.09)

Japan Tobacco annonce l'introduction progressive des avertissements combinés sur ses produits du tabac. Le cigarettier a précisé qu'il ne reprendrait aucun paquet de cigarettes. La distribution et la vente doivent donc écouler les paquets sans avertissement combiné d'ici à la fin de l'année. (Tabak, Tabac, Tobacco, 17.07.09)